



DEMANDE D'UN CERTIFICAT DE DÉCHARGE

Instructions

Qui peut demander un certificat de décharge?

Utilisez ce formulaire si vous êtes le représentant légal d'une succession, d'une entreprise ou d'un bien et que vous demandez un certificat de décharge avant de répartir les biens de la succession, de l'entreprise ou de la fiducie. Un représentant légal comprend un exécuteur testamentaire, un administrateur, un liquidateur, un fiduciaire ou une autre personne, sauf un syndic de faillite. Le formulaire TX19 doit être signé par tous les représentants légaux.

Important : N'envoyez pas cette demande avant :

- d'avoir produit les déclarations de revenus requises et reçu les avis de cotisation connexes;
- d'avoir reçu les avis de nouvelle cotisation si vous avez envoyé des demandes de redressement;
- d'avoir payé ou garanti tous les impôts sur le revenu (y compris les impôts provinciaux ou territoriaux que nous administrons), les cotisations au Régime de pensions du Canada, les cotisations à l'assurance-emploi, et tous les intérêts et les pénalités connexes.

Ne joignez pas ce formulaire à une déclaration de revenus.

Pour en savoir plus, consultez la circulaire d'information IC82-6, *Certificat de décharge*, visitez le arc.gc.ca, ou composez le **1-800-959-7383**.

Documents requis

Important : Si les documents requis ne sont pas fournis, votre demande ne sera pas traitée.

Pour les déclarations T1 (personne décédée) et T3 (fiducie), nous exigeons :

- une copie intégrale et signée du testament, y compris tous les codicilles, renoncations, désistements et tous les documents d'homologation, le cas échéant. Si le particulier est décédé sans testament, joignez une copie du document nommant un administrateur (par exemple, les lettres d'administration ou lettres de vérification émises par un tribunal provincial);
- une copie de l'acte de la fiducie ou du document pour les fiducies entre vifs;
- tout autre documents nécessaire identifiant le représentant légal;
- une liste détaillée des biens que la personne décédée possédait à la date du décès, y compris tous les biens qui ont été tenus conjointement et tous régimes enregistrés d'épargne-retraite et fonds enregistrés de revenu de retraite (même ceux avec un bénéficiaire nommé ou désigné), leur prix de base rajusté et leur juste valeur marchande à la date de la répartition par la succession;
- une liste, une description et le prix de base rajusté de tous les biens transférés à une fiducie ainsi que la juste valeur marchande à la date de la répartition;
- un relevé détaillé de la répartition des biens de la fiducie ou de la succession de la personne décédée à ce jour;
- un relevé de la répartition proposée de toute retenue ou de tout résiduel (montant ou bien non réparti);
- les noms, les adresses et les numéros d'assurance sociale ou les numéros de compte des bénéficiaires de biens autres que de l'argent;
- un formulaire T1013, *Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant*, dûment rempli et signé par tous les représentants légaux, autorisant un représentant comme un comptable, un notaire ou un avocat si vous désirez que nous communiquions avec une autre personne ou une autre entreprise, ou si vous voulez que le certificat de décharge soit envoyé à une adresse différente de la vôtre.

Pour les déclarations T2 (Société), nous exigeons :

- une copie de la résolution de l'administrateur ou de l'actionnaire confirmant l'intention de dissoudre la société et la date de la dissolution;
- un formulaire RC59, *Consentement de l'entreprise*, dûment rempli et signé par tous les représentants légaux, autorisant un représentant comme un comptable, un notaire ou un avocat si vous désirez que nous communiquions avec une autre personne ou une autre entreprise, ou si vous voulez que le certificat de décharge soit envoyé à une adresse différente de la vôtre;
- un relevé de la répartition des biens de la société à ce jour ainsi que le plan de répartition des biens de la société à la date de la liquidation.

Des documents ou des renseignements supplémentaires pourraient être demandés à l'appui de cette demande.

Où envoyer ce formulaire

Envoyez ce formulaire à votre bureau des services fiscaux (BSF) régional.

Région de l'Atlantique :

BSF de Nouvelle-Écosse
Vérification – Successions et fiducies
47, rue Dorchester
Sydney NS B1P 6K3

Région de l'Ontario et du Nunavut :

BSF de Sudbury
Vérification – Certificats de décharge
1050, avenue Notre Dame
Sudbury ON P3A 5C1

Région du Pacifique :

Pour les BSF de Vancouver, du Vallée-du-Fraser, du Nord de la Colombie-Britannique et du Yukon, l'envoyer au :

BSF de Vancouver
Vérification – Successions et fiducies
9755, boulevard King George
Surrey BC V3T 5E1

Région du Québec :

BSF de l'Ouest-du-Québec
Vérification – Certificats de décharge
44, avenue du Lac
Rouyn-Noranda QC J9X 6Z9

Région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest :

BSF de Winnipeg
Vérification – Certificats de décharge
Case postale 1022
Winnipeg MB R3C 2W2

Pour les BSF de Victoria et de l'Intérieur-Sud de la Colombie-Britannique, l'envoyer au :

BSF de l'Île de Vancouver
Vérification – Successions et fiducies
9755, boulevard King George
Surrey BC V3T 5E1



DEMANDE D'UN CERTIFICAT DE DÉCHARGE

Partie de l'identification			N'INSCRIVEZ RIEN ICI
Nom de la personne décédée, de la société ou de la fiducie, selon le cas			
Adresse			
Numéro d'assurance sociale	Numéro de compte de la fiducie T - -	Numéro d'entreprise	
Nom du représentant légal (s'il y en a plus d'un, veuillez fournir les détails sur une feuille distincte)			
Adresse du représentant légal (nous enverrons le certificat de décharge à cette adresse)			
Fonction du représentant légal (par exemple, exécuteur testamentaire, administrateur, liquidateur, ou fiduciaire)		Numéro de téléphone	

Type de certificat de décharge demandé	
Indiquez le ou les genres de déclarations de revenus que vous avez produites. Pour en savoir plus, consultez les guides : T4011, <i>Déclarations de revenus de personnes décédées</i> , T4012, <i>T2 – Déclaration de revenus des sociétés</i> ou T4013, <i>T3 – Guide des fiducies</i> , selon le cas.	
<input type="checkbox"/> T1 – Déclaration finale	Date de décès : _____
<input type="checkbox"/> T1 – Déclaration de droits ou de biens	
<input type="checkbox"/> T1 – Déclaration de revenus d'une fiducie testamentaire	
<input type="checkbox"/> T1 – Déclaration d'un associé ou d'un propriétaire unique	
<input type="checkbox"/> T3 – Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies – Répartition partielle*	Date de production de la fin du dernier exercice : _____
<input type="checkbox"/> T3 – Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies – Répartition finale	Date de liquidation : _____
<input type="checkbox"/> T2 – Déclaration de revenus des sociétés	Date de fin d'exercice de la déclaration T2 finale : _____
*La répartition partielle des T3 n'est considérée qu'à l'occasion qu'il y a une répartition partielle réelle des biens de la succession ou de la fiducie.	

Attestation et engagement		
Je demande un certificat de décharge au ministre du Revenu national. Le certificat indiquera que l'Agence du revenu du Canada (ARC) a reçu le paiement complet, ou des garanties de paiement acceptables, pour les montants dus (ou qui pourraient raisonnablement le devenir) par la personne décédée, la société ou la fiducie nommée ci-dessus. Ces montants comprennent les impôts (y compris les impôts provinciaux et territoriaux administrés par l'ARC), les cotisations au Régime de pensions du Canada, les cotisations d'assurance-emploi et tous les intérêts et pénalités qui s'y rapportent. Le certificat s'applique à l'année d'imposition où les biens sont répartis et à toutes les années précédentes pour lesquelles je dois (ou il est raisonnable de croire que je devrai) de tels montants en tant que représentant légal de la personne décédée, de la société ou de la fiducie visée. Je m'engage à répartir les biens aussitôt que possible après que j'aurai reçu le certificat de décharge.		
_____	Fonction (par exemple, exécuteur testamentaire, administrateur, liquidateur ou fiduciaire)	_____
Date		Signature
_____	Fonction (par exemple, exécuteur testamentaire, administrateur, liquidateur ou fiduciaire)	_____
Date		Signature

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc-fra.html et le fichier de renseignements personnels ARC PPU 015.